

Conditions générales et questions juridiques dans le cadre de l'échange Lausanne - Saint-Gall / Lausanne - Zurich

Principes de base et frais

- Selon le principe de la réciprocité, la famille d'accueil prend à sa charge : **l'hébergement de l'élève partenaire** (logé, nourri, blanchi), les **frais de transports** publics et les **frais de repas extérieurs**. Pour les autres dépenses (argent de poche, frais de loisir, hobbies, sorties, week-ends, vacances etc...) **les familles participantes s'arrangent entre elles et s'engagent à respecter le principe de réciprocité**. Elles sont prêtes à entrer en contact pour régler les spécificités de la prise en charge bilatérale. Les écoles organisatrices n'ont aucune influence dans ces domaines et n'ont donc pas de responsabilité engagée pour les points précités.
- L'élève hôte restera impérativement dans sa famille d'accueil durant le week-end entre la première et deuxième semaine de l'échange. La famille d'accueil se charge d'organiser des activités afin que la jeune fille / le jeune homme ne soit pas livré.e à elle-même / lui-même.
- Toutes les assurances (maladie, accident, responsabilité civile) sont à la charge des parents.
- Les parents restent responsables de leur enfant durant toute la durée de l'échange et demeurent les uniques représentants légaux..
- Les soussignés déchargent les écoles organisatrices de toute responsabilité pour les éventuels risques en dehors des cours. Ceci est également valable pour les voyages, excursions et sorties.
- Les soussignés s'engagent, en tant que famille d'accueil, à informer la famille partenaire, ainsi que les deux écoles en cas d'urgence (maladie grave, accident, etc..). Ils sont autorisés à prendre les décisions médicales urgentes, pour autant que la situation ne permette pas d'obtenir la décision des représentants légaux dans un délai utile et afin de préserver/sauvegarder l'état de santé de l'enfant . Ils autorisent la famille partenaire à agir de la même façon.

Le présent questionnaire a été rempli conjointement par les parents et le / la participant/e. Les conditions générales sont connues et acceptées. Une fois rempli, il sera remis à la direction du Gymnase de St-Gall ou du Gymnase Rämibühl de Zurich ainsi qu'à la famille partenaire sélectionnée.

Lieu et date :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Signature du participant / de la participante

Signature des parents